

TARIFS ET AIDES FINANCIERES

ACCUEIL TEMPORAIRE ARC-EN-CIEL

LES TARIFS

Ils sont fixés chaque année par le Conseil Départemental et sont constitués d'un tarif hébergement.

➤ **Prix de journée hébergement** **119,52 €** **Applicable à partir du 1^{er}/01/2020**

LES AIDES

Sous réserve de l'examen des dossiers par les administrations compétentes, certaines aides financières peuvent être apportées.

Aide sociale à l'hébergement

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle est accordée par le département du dernier domicile du résident en fonction des ressources.

La réglementation fiscale actuelle prévoit une possibilité, limitée, de déduction au titre de l'impôt sur le revenu, pour les sommes acquittées concernant l'hébergement.